

SOCIETE MEDICALE DU CHABLAIS

Fonctionnement des cabinets de médecine générale pendant l'épidémie de Coronavirus

Lettre d'information aux habitants du Chablais

Thonon, le 07/04/20

Madame, Monsieur,

La Société Médicale du Chablais est l'association regroupant l'ensemble des médecins hospitaliers et libéraux du Chablais, comprenant notamment les 80 médecins généralistes du Chablais.

Pendant le contexte actuel d'épidémie de Coronavirus, vos cabinets de médecine générale se sont organisés pour prendre en charge les patients potentiellement atteints par le Coronavirus, tout en continuant à s'occuper de tous les autres problèmes médicaux habituels.

La continuité des soins est assurée, quel qu'en soit le motif ou votre besoin. Ainsi, il est important de continuer à consulter votre médecin généraliste, par exemple dans les situations suivantes :

- Si vous avez une pathologie chronique nécessitant habituellement un suivi,
- Si vous pensez que votre pathologie chronique est mal équilibrée,
- Si vous présentez une pathologie aiguë (infection, traumatisme, douleurs, etc.),
- Si vous avez un nourrisson pour lequel un suivi régulier est recommandé,
- Si vous êtes inquiets pour votre santé.

Ne vous oubliez pas, il n'y a pas que le « corona » !

Les médecins sont disponibles en téléconsultation ou bien dans leur cabinet, où les locaux et les prises de rendez-vous ont été réorganisés pour un maximum de sécurité.

- Si vous tousssez et/ou si vous avez de la fièvre :

1. Contactez votre médecin traitant. C'est le médecin qui vous connaît le mieux et évaluera la situation avec vous.
2. S'il n'est pas joignable, essayez de contacter un cabinet de médecine générale à proximité.
3. N'appellez le 15 qu'en cas d'urgence : il vous donnera la bonne conduite à tenir.

- Concernant les consultations pour tous les autres besoins habituels :

1. Si le motif le permet, nous pourrions consulter à distance grâce à la téléconsultation, ou éventuellement en entretien téléphonique.
2. Si le motif n'est pas urgent, nous pourrions décider avec vous de reporter la consultation.
3. S'il faut vous examiner, un rendez-vous de consultation au cabinet vous sera proposé, sur des créneaux dédiés.

Nous trouverons une solution pour vous accompagner au mieux pendant cette période.

En cas de doute sur votre état de santé, ne laissez pas traîner, prenez l'avis de votre médecin traitant.